

**PROCES-VERBAL N°4
DU BUREAU EXECUTIF PLENIER
2 Novembre 2006**



Présents :

Monsieur Gil PELLAN, Président

Messieurs Philippe BEUCHET, Vice-président, Chargé des Organisations et des Relations Internationales
Daniel MURAIL, Secrétaire Général
Christian ALBE, Trésorier Général

Membre représentant la LNV

Jean-Paul ALORO, Représentant de la LNV

Assistent : André GLAIVE, Chargé de mission
Michel COGNE, Directeur Technique National
Laurent Neuville, Directeur FFVB

Excusés :

Mademoiselle Hélène GROC, Vice-Présidente, Chargée de mission
Messieurs Laurent MOREUIL, Vice-Président, Chargé du Beach Volley ; Trésorier Général Adjoint
Thibaud SARRAZIN, Vice-Président, Chargé du Marketing
Jean-Philippe LACHAUME, Secrétaire Général Adjoint
Pierre COQUAND, Président de la LNV



Ordre du Jour :

			Pages
1		INFOS DU PRESIDENT	GP 3 à 4
	11	Congrès de la FIVB	3
	12	Congrès de la CEV	3
	13	Echanges internationaux	4
2		ADOPTION DES PROCES-VERBAUX	DM 4
	21	PV des Commissions Centrales	4
	22	PV des Commissions de Disciplines	4
3		VIE FEDERALE	DM 4 à 5
	31	Intervention des membres du Bureau Exécutif lors des réunions	4 et 8
	32	Tournoi de France	5
	33	Embauche d'une juriste	5
	34	Mini Volleyades	6
	35	Nouvelles dates de l'opération « Le Volley j'adore »	6
	36	Dossier Ligue du Poitou-Charentes	6
	37	Séminaires	6
	38	Relation avec l'Allemagne	7
	39	Clubs de N1	7 et 8
	310	Séminaire Baby Volley	8
4		POINT FINANCIER	CA 8
	41	Engagement de stagiaires	8
5		DTN	MC 9
	51	Equipes féminines	9
	52	Nomination d'un cadre technique	9
	53	Suivi de carrière du joueur	9
	54	Convention avec une société informatique pour un fichier du volleyeur	9
6		LNV	10 à 11
	61	Clubs professionnel début de saison	DM 10
	62	Conseil d'administration de la LNV	DM 10
	63	DNCG	GP 10
	64	Paris Volley	GP 11
7		COMMUNICATION	
		/	
8		MARKETING	
		/	
9		INTERNATIONAL	11
	91	Ligue Mondiale	GP 11
	92	Projet de Champion's league	DM 11
	93	Echanges informations CEV – FFVB	DM 11

Le Président
Gil PELLAN

Date de rédaction : 15/11/2006
Date d'approbation : En instance d'adoption
Date de diffusion : 24/11/2006
Auteur : Daniel MURAIL

1. INFORMATIONS DU PRESIDENT

1.1 Congrès de la CEV

Le Président Gil PELLAN et Daniel MURAIL, Secrétaire Général représentent la FFVB.

Le congrès s'est tenu sans problème et à l'unanimité des Fédérations Nationales pour le Président MEYER et le Conseil d'Administration de la CEV.

L'intervention d'un représentant de la FIVB pendant 1h15 précisant les malversations de Monsieur SEPPEY, qui lui ont voulu son licenciement, amène 2 commentaires :

- quel contrôle à la FIVB (procédures, ordonnateur, exécution, contrôle),
- temps passé dans le congrès CEV pour affaire FIVB excessivement long.

Le Président Gil PELLAN est intervenu pour demander que plusieurs semaines supplémentaires soient laissées aux équipes nationales pour donner plus d'espace aux équipes professionnelles et plus de lisibilité aux partenaires des Fédérations Nationales et de leurs ligues.

Les représentants de la Fédération sont également intervenus pour que la troisième semaine d'août soit exemptée de toutes manifestations de Beach Volley et permettre ainsi l'organisation des championnats nationaux.

Les réponses concernant ces deux points dépendent également des organisations de la FIVB.

1.2 Congrès FIVB

Le Président Gil PELLAN et Laurent MOREUIL, Vice-Président en charge du Beach Volley représentent la FFVB.

Il s'est tenu du 23 au 25 Octobre avec une pré réunion le 22 pour les Fédérations Européennes.

Soutien de la FFVB aux candidatures françaises Le Bureau Exécutif félicite André LECLERCQ pour son élection au conseil d'administration et commission développement, Annie PEYTAVIN (commission médicale), Michel HENAULT (président commission presse), Philippe BLAIN (secrétaire commission entraîneurs).

Le 60^{ème} anniversaire de la création de la FIVB à Paris pourrait être célébré lors de ce week-end à Paris. La FIVB a été créé à l'initiative d'un français Paul LIBAUD, premier Président de la FIVB et la première manifestation a été une rencontre France/Italie.

Le Docteur Ruben ACOSTA a été réélu Président de la FIVB.

Un nouveau règlement financier a été voté à l'unanimité.

Plusieurs organisations ont été évoquées :

- symposium international des télévisions,
- mondiaux de la jeunesse à MEXICO (cadets),
- 28 – 29 juillet : Championnat du monde – 19 ans de Beach Volley au Lavandou,
- la Coupe du Monde se déroulera fin septembre début octobre.

Date de rédaction : 15/11/2006

Date d'approbation : En instance d'adoption

Date de diffusion : 24/11/2006

Auteur : Daniel MURAIL

1.3 Echanges Internationaux

- Espagne

Possibilité d'échanges bilatéraux avec l'Espagne dans l'organisation des tournois de Beach Volley de série A.

- Afrique

Des contacts sont actuellement en cours avec Le NIGER, le MAROC, l'ALGÉRIE, la TUNISIE pour des échanges dans le cadre de formation, de rencontres et d'échange de matériel.

2. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX

2.1. PV des Commissions Centrales

- | | | |
|-----------------------------|---|--------|
| • PV CCS N°3 du 22/09/2006 | → | Adopté |
| • PV CCS N°4 du 18/10/2006 | → | Adopté |
| • PV CCA N°1 du 30/06/2006 | → | Adopté |
| • PV CCSR N°1 du 22/09/2006 | → | Adopté |

2.2. PV des Commissions de Disciplines

- | | | |
|---|---|----------|
| • PV CLAD 1 ^{ère} instance N°1 du 28/09/2006 | → | Présenté |
| • CFA N°2 du 07/10/2006 | → | Présenté |
| • CFA N°3 du 12/10/2006 | → | Présenté |

3. VIE FEDERALE

3.1. Intervention des membres du Bureau Exécutif lors des réunions

- Organisateur de Beach Volley

Laurent MOREUIL relate la réunion des organisateurs de tournois de Beach Volley qui s'est tenue le samedi 30 Septembre.

Atmosphère studieuse et échanges constructifs entre les représentants de la FFVB et les organisateurs de tournois :

- présentation des points constituant le budget général du Beach Volley de la FFVB, correspondant à sa volonté politique,
- BFI : avant la fin de l'année,
- amélioration du BVS et prospection de publicité,
- calendrier des épreuves le plus tôt possible,
- identification du processus TV,
- confirmation des dates des WS : PARIS : 3^{ème} semaine de Juin, MARSEILLE : 3^{ème} semaine de Juillet.

La prestation arbitrage n'ayant pu se mettre en place au tournoi de Dijon, le Bureau Exécutif décide que la redevance ne sera pas demandée au club de Beach Volley Sport Dijon, organisateur du Tournoi.

Date de rédaction : 15/11/2006
 Date d'approbation : En instance d'adoption
 Date de diffusion : 24/11/2006
 Auteur : Daniel MURAIL

- Réunion de la CCA

Suite à la demande du Bureau Exécutif, le Président de la CCA propose de revoir tous les arbitres deux fois et de reconsidérer la décision prise au travers d'une évaluation de ses rencontres. Ensuite une décision sera prise concernant leur panel auquel ils appartiennent.

La mise en place de ce projet de la CCA (notation et mouvement des arbitres dans les panels) n'est pas encore bien compris.

- Réunion des Présidents de CRA

Daniel MURAIL a présenté aux Présidents de CRA les nouvelles modalités des « points sanctions ». Il a été rappelé l'obligation d'une possibilité de défense du joueur (plus de sanction automatique) et que cette disposition permet aussi de répondre à la volonté de la CCA d'avoir un suivi des éternels collectionneurs de cartons jaune.

Les propositions d'amélioration des textes se feront à la fin de la saison avec un groupe de travail comprenant les membres de la CCS, de la CCA et de la CCSR.

3.2. Tournoi de France

Le planning de déroulement du Tournoi de France se fait selon les prévisions. 17 journalistes étaient présents à la conférence de presse et l'organisation a permis de répondre à leurs interrogations dans de bonnes conditions.

Il faut aussi noter une excellente réactivité des bénévoles qui se sont portés volontaires (participation de clubs parisiens).

Le Président Gil PELLAN en profite pour remercier le Président de la Ligue Nationale de Volley-Ball ainsi que les Présidents des clubs professionnels qui ont accepté de libérer les joueurs pour l'organisation de ce tournoi préparatoire au Championnat du Monde.

Le Bureau Exécutif a invité le Personnel Fédéral à la remise de la médaille d'argent du travail décernée à Laurence PLASSE qui s'est tenue à l'issue des récompenses aux joueurs et joueuses ayant réalisé des performances au cours de la saison 2005/2006.

Cette position permettra de bien marquer la volonté de la FFVB de relation avec son personnel et d'un même niveau de considération.

3.3. Embauche d'une juriste

Florence BLANCHARD est engagée sur un poste CDD de 6 mois avec prolongement en CDI. Pendant les 6 premiers mois différents sujets lui seront confiés (Agent de joueurs, CCNS, Accord d'entreprise, textes et règlements fédéraux et structures déconcentrés, affaires juridiques en cours, commission mixte LNV, etc...)

Ces différents points serviront à définir plus précisément le profil du poste de juriste à la FFVB.

Jean-Philippe LACHAUME sera son tuteur juridique.

Pendant les 6 premiers mois Florence BLANCHARD est placée sous la seule responsabilité du Secrétaire Général et du Directeur FFVB, sans lien de commandement ou de subordination avec le reste du personnel. Sa place sera définie ensuite dans l'organigramme fédéral.

Son cursus universitaire est le suivant :

Maîtrise de droit (2004), Master management du sport (2005), Master Droit Economie et Gestion du Sport au CDES de Limoges.

Date de rédaction : 15/11/2006

Date d'approbation : En instance d'adoption

Date de diffusion : 24/11/2006

Auteur : Daniel MURAIL

3.4. Mini Volleyades

Le Bureau Exécutif note le transfert de sommes prévues pour le Tournoi de Benjamins (organisation en Juin) sur l'organisateur de ce projet de mini Volleyades.

La participation des délégations départementales ou de groupements de départements dans les petites Ligues sera d'environ 400 €.

Néanmoins, avant de lancer cette opération, le Bureau Exécutif décide d'en informer les Présidents de Ligues Régionales à la réunion de dimanche 5 novembre et de recueillir leurs avis.

3.5. Nouvelles dates de l'opération « Le Volley j'adore »

Une situation de l'opération est présentée par Frédérique GICQUEL. Après avoir délibéré, le Bureau Exécutif décide de prolonger la période de souscription jusqu'au 30 Novembre 2006.

3.6. Dossier Ligue du Poitou-Charentes

- Dossier MONTANGON

Demande de renseignements supplémentaires par Daniel MURAIL auprès de la Ligue du Poitou-Charentes.

Après étude du dossier, cet emploi est en fin de droit dispositif « emploi jeunes » au 31 Décembre 2006, et aura le même traitement que les cas comparables.

Jean-Marie SCHMITT est en charge d'étudier le poste d'Assistant Développement Départemental pour que, dès le 1^{er} Janvier 2007, il puisse être soutenu dans le cadre de la politique fédérale d'aide à l'emploi.

- Volleyades

Après étude des factures et versements déjà effectués, un virement de 10 015,95 € solde le financement de l'opération 2006.

- Tee-shirts

La somme de 2 100 € est versée en compléments des 300 tee shirts donnés par la fédération.

- Opération Brésil et Micro-ordinateur

Un complément d'information (facture) sera demandé concernant l'opération « BOMBEC » et l'achat d'un micro-ordinateur.

3.7. Séminaires

Personnes inscrites (27 octobre) :

- Secrétaires Généraux : 13 Ligues (18 personnes)
- Présidents des Comités Départementaux : 15 Ligues (17 personnes)
- Présidents des Ligues Régionales : 17 Ligues (19 personnes)
- 2 ligues ont déclinées l'invitation pour des problèmes de coût : Poitou-Charentes ; Midi-Pyrénées.

Le repas du samedi midi sera offert par le Crédit Mutuel (Ile-de-France).

Date de rédaction : 15/11/2006
Date d'approbation : En instance d'adoption
Date de diffusion : 24/11/2006
Auteur : Daniel MURAIL

3.8. Relation avec l'Allemagne

- 17 Novembre : OFAJ : Jean-Pierre FLEUTIAUX, Jean Marie SCHMITT
- Tournoi des 6 nations : Jean-Pierre FLEUTIAUX, membre de la Commission Beach Volley de la CEV et Jacques BERAUD représenteront la FFVB à la réunion de mise en place des 3 tournois : féminin (France organisatrice), masculin et Beach Volley (rotation des pays organisateurs).

3.9. CLUBS DE N1

- Règlement du championnat de N1

La CCSR et la CCS ont été interrogées sur l'interprétation du point de règlement concernant les nombres de mutés et d'étrangers sur les feuilles de matchs du championnat de N1 Féminins et Masculins.

Jusqu' à maintenant, aucune réclamation n'a été formulée de façon officielle (feuille de match).

Rappel de Art19 A :

« Dans les compétitions de première division nationale masculines et féminines uniquement, il est autorisé d'inscrire sur les feuilles de matchs : 2 Joueurs Professionnels (Saison Sportive 2006 – 2007) en Nationale I (Masculines et Féminines) :

- *Ces joueurs peuvent être français, membres de l'Union Européenne ou hors de l'Union Européenne.*
- *Les contrats de travail liant ces joueurs aux GSA doivent être validés par la DDTE et déposés à la FFVB.*
- *Ces joueurs étrangers membres de l'Union Européenne, de l'Espace Économique Européen et des Pays ayant des accords européens d'association ou des accords de coopération satisfaisant à cette condition, sont, dès lors, assimilés à des travailleurs français et leur licence, ne sera plus, par voie de conséquence, décomptée comme licence étrangère. En revanche, la procédure de transfert international édictée par la FIVB reste totalement en vigueur »*

Rappel des Art 36 A et 36 B :

« Pour les divisions amateurs (N1, N2, N3) :

- *La qualification : joueurs UE concernent les ressortissants des 25 États membres de l'Union Européenne (dont les pays de l'Europe des quinze - soulignés ci-dessous), à savoir :*

Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, République Tchèque.

*> **36B** - Pour les divisions professionnelles (LNV) et dans les divisions amateurs où peuvent évoluer des joueurs professionnels, en plus des 25 états membres de l'Union Européenne, les 97 autres pays qui suivent et concernés par l'arrêt MALAJA ou les accords de COTONOU, peuvent être assimilés «Pays UE» selon des accords spécifiques entre pays.*

Il y a lieu de se renseigner auprès des instances LNV et FFVB pour s'assurer de ces accords. »

Date de rédaction : 15/11/2006

Date d'approbation : En instance d'adoption

Date de diffusion : 24/11/2006

Auteur : Daniel MURAIL

Rappel de la réunion bureau du 23 Septembre :

Le Bureau Exécutif rappelle que si l'intégration au 1^{er} Janvier 2007 de la BULGARIE et de la ROUMANIE se fait sans restriction, en fonction de la jurisprudence, (Recours BUNOZ – 23 Juin 1989 : Conseil d'État), les ressortissants de ces pays intégrés ne seront donc plus considérés comme joueurs étrangers, à compter du 1^{er} janvier.

Les GSA doivent veiller à la conformité de ces dispositions.

Une vigilance toute particulière sera apportée à la vérification des feuilles de match des rencontres à venir, sur ces points particuliers, afin de faire respecter l'équité sportive et l'égalité entre les équipes concurrentes.

- Mission d'André GLAIVE

La mission d'André GLAIVE est de faire un audit des clubs de N1 et de les aider à leur structuration réelle pour leur projet vers le secteur professionnel et la pratique amateur de haut niveau.

Suite au problème soulevé par les joueurs Pro, étrangers, etc. en N1 masculins et féminins et aux faits regrettables en LNV (voir chapitre 5), la mission confiée à André GLAIVE sur le professionnalisme des clubs de N1 accédant au championnat professionnel se trouve confortée. Une réunion des clubs de N1 sera organisée en Décembre (masculins) et Janvier (féminines).

Suite à la proposition du Secrétaire Général d'une validation des équipes évoluant en N1, André GLAIVE étudiera cette possibilité d'une validation de ces compositions d'équipes (et communication aux autres équipes), des statuts des joueurs, des prévisions budgétaire et structurelle des clubs en vue de leurs montées en N1, etc...

Il pourra également évoquer le rôle important de la DNCG comme interlocuteur et conseil des clubs de N1.

3.10. Séminaire baby-volley

Le groupe de travail (Francis DRUENNE ne participait pas, sa ligue étant candidate) sur les opérations baby volley a étudié les propositions des trois candidatures. Il propose l'organisation du séminaire 2007 à la ligue des FLANDRES ⇒ validé par le Bureau Exécutif.

4. POINT FINANCIER

4.1. Stagiaires

Le recrutement des stagiaires se fait sous la responsabilité du Directeur de la FFVB en accord avec l'élu responsable du secteur. Le Trésorier Général et le Secrétaire Général valideront les contrats de mise à disposition.

Date de rédaction : 15/11/2006
 Date d'approbation : En instance d'adoption
 Date de diffusion : 24/11/2006
 Auteur : Daniel MURAIL

5. DTN

5.1. Equipes féminines

Les résultats de la qualification de l'équipe de France féminine au Championnat d'Europe ne doivent pas masquer la nécessité d'une restructuration du Volley-Ball féminin.

Le Président a chargé le Directeur Technique National et le manager général du secteur féminin de conduire une réflexion sur le système de formation actuel et faire des propositions.

Le Président rappelle la proposition qui avait été faite de se rapprocher des clubs professionnels et de conventionner avec des clubs formateur féminins et demande que ce point fasse également parti de la réflexion.

L'ensemble du cursus de formation doit être positionné entre 12 et 22 ans, dans l'ensemble du cursus régional intégrant les bases actuelles mais aussi futures, de formation et de financement des structures nationales et régionales.

André GLAIVE rappelle qu'il est nécessaire que l'entraîneur de l'équipe A soit un entraîneur spécialiste des féminines et soit charismatique mais aussi concernant la formation, qu'il est nécessaire que le cadre soit aussi un spécialiste de la formation des joueuses féminines et travaille sur la même longueur d'onde que l'entraîneur de l'équipe A.

Dans les deux cas, ces entraîneurs doivent aussi avoir la mission de former, à côté d'eux, des jeunes entraîneurs français ayant le profil.

Il estime nécessaire que les meilleures jeunes joueuses susceptibles d'aller vers le haut niveau, soient regroupées ensemble 2 ou 3 ans, pour pouvoir progresser ensemble : la dispersion, étant donné le peu de joueuses ayant le potentiel de haut niveau, n'est pas favorable à la formation vers le haut niveau.

5.2. Nomination d'un cadre technique

M. Marc FRANCASTEL a été admis au concours de professeur de sport en complément. La nomination de ce nouveau cadre par le ministère sera effective au 1^{er} janvier 2007.

5.3. Suivi de carrière des joueurs

Une étude complémentaire du dossier doit être faite par le DTN.

Le Bureau Exécutif est conscient de la nécessité d'une mise en place d'un projet de carrière pour les joueurs de haut niveau mais la FFVB doit conserver une distance avec les organismes privés proposant leur service.

5.4. Convention avec une société informatique pour un fichier du volleyeur

Une étude doit être conduite pour vérifier l'utilisation du fichier FFVB et la validité juridique avec la loi informatique et liberté (CNIL). Le Secrétaire Général est chargé du suivi de cette demande.

6. LNV

6.1. Clubs professionnels début de saison

Après étude des dossiers concernant des joueuses de trois clubs, les décisions du Bureau de la LNV (présence du Secrétaire Général de la FFVB) ont déterminé la date d'homologation des joueuses, qui n'est pas forcément la date de début de championnat.

Date de rédaction : 15/11/2006

Date d'approbation : En instance d'adoption

Date de diffusion : 24/11/2006

Auteur : Daniel MURAIL

Suite à ces débats et les décisions étant prises, nous ne pouvons que regretter que les clubs professionnels ne prennent pas plus de précautions sur les formalités administratives.

6.2. Conseil d'administration de la LNV

Lors du dernier Conseil d'administration de la LNV, Daniel MURAIL a rappelé :

- une étude des textes actuels obligeant un club de N1 à avoir une situation nette pour accéder à la LNV mais permettant à un club en place de bénéficier d'un plan de redressement sur plusieurs années (problème de Riom),
- la nécessité d'une concordance sur les textes concernant les amendes financières des entraîneurs,
- les échanges concernant la DNCG et l'avenant non signé entre la LNV et la FFVB,
- de la proposition de plusieurs membres de la LNV que la FFVB prenne en main la DNCG, comme cela se passe dans les autres fédérations,
- la nécessité d'une réunion mi-Décembre entre les deux Présidents, le DTN, le manager général des équipes féminine et l'entraîneur de l'équipe masculine pour finaliser les programmes de 2007 et 2008.

6.3. DNCG

Un état financier de la DNCG a été communiqué au Président Gil PELLAN et au Trésorier Général mais il n'apporte pas toutes les réponses aux questions posées.

Les membres du Bureau Exécutif de la FFVB prennent note des informations de Jean-Paul ALORO : DNCG - Etats des amendes.

Christian ALBE reprend l'historique de la DNCG et fait un point sur le chiffre en sa possession. Il note quelques interrogations sur la charge de personnel de la DNCG.

Le Président évoque la réunion plénière de la DNCG du 15 Novembre et charge Christian ALBE, membre de la DNCG, de représenter la FFVB lors de cette réunion.

Le Trésorier Général et le Secrétaire Général évoquent le financement de la DNCG lors de l'engagement des clubs et la prestation financière pour les clubs en difficulté remplaçant les recettes actuelles basées sur la solidarité entre la FFVB et la LNV.

Jean-Paul ALORO précise que l'expression des membres de la LNV sur une prise en charge de la DNCG par la FFVB n'a pas fait l'objet d'une délibération de la LNV.

6.4. Paris Volley

Le courrier adressé à Paris Volley a été envoyé au Président Pierre COQUAND (Non-remboursement de Paris Volley de l'inscription en Champion's League CEV, paiement effectué par la FFVB, selon la réglementation en vigueur).

Une information sera demandée à la Commission Juridique de la LNV sur le « montage » juridique de ce club.

Date de rédaction : 15/11/2006
Date d'approbation : En instance d'adoption
Date de diffusion : 24/11/2006
Auteur : Daniel MURAIL

7. COMMUNICATION

Pas de point à l'ordre du jour

8. MARKETING

Pas de point à l'ordre du jour

9. INTERNATIONAL

9.1. Ligue Mondiale

Après examen des différentes candidatures et la volonté de faire une grande fête du Volley-Ball à Paris, les attributions des tournois de Ligue Mondiale seront proposées selon le schéma suivant :

France/Etats-Unis : Lyon
 France/Japon : Nice ou Strasbourg
 France/Italie : Paris (se déroulera durant le même week-end que la World Serie de Paris)

9.2. Projet de Champion's League

- une augmentation du nombre d'équipes est prévue dans le projet en préparation pour 2007/2008 avec une possibilité pour les clubs éliminés de la Coupe 1 (seule qui intéresse les médias) de se retrouver en Coupe 2 puis en Coupe 3,
- les salles françaises posent un problème sur leur capacité à répondre aux cahiers des charges pour les futures rencontres (capacité spectateurs, surface de jeu) et vont demander une mobilisation importante de tous les dirigeants auprès des collectivités,

9.3. Echanges CEV FFVB

Dans les nouvelles recommandations du Directeur de la CEV, les relations avec la CEV sont placées sous la responsabilité du Secrétaire Général des Fédérations Nationales.

La mise en place des procédures, sous la responsabilité du Secrétaire Général, se fera à la FFVB en profitant de la réorganisation fédérale afin de participer à cette dynamique européenne.

Ces relations Bureau Exécutif et Elus/Administration FFVB-DTN devront répondre aux exigences de la CEV.

Le Président,
 Gil PELLAN

Le Secrétaire Général,
 Daniel MURAIL

DESTINATAIRES :

Ligues Régionales Métropolitaines et d'Outre-Mer
 Comités Départementaux
 Membres du Comité Directeur Fédéral
 Membres des Commissions Centrales
 Direction Technique Nationale
 Autre Diffusion

Date de rédaction : 15/11/2006
 Date d'approbation : En instance d'adoption
 Date de diffusion : 24/11/2006
 Auteur : Daniel MURAIL